

Quel accompagnement financier pour les projets de gestion des eaux pluviales ?

Les aides de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

Les caractéristiques du Bassin Artois-Picardie

2000 km²
de zones à dominante humide

4,8 millions d'habitants

547
stations d'épuration

400 
stations de surveillance des milieux

4,51€
le m³ d'eau


93% 
de l'eau potable provient de l'eau souterraine

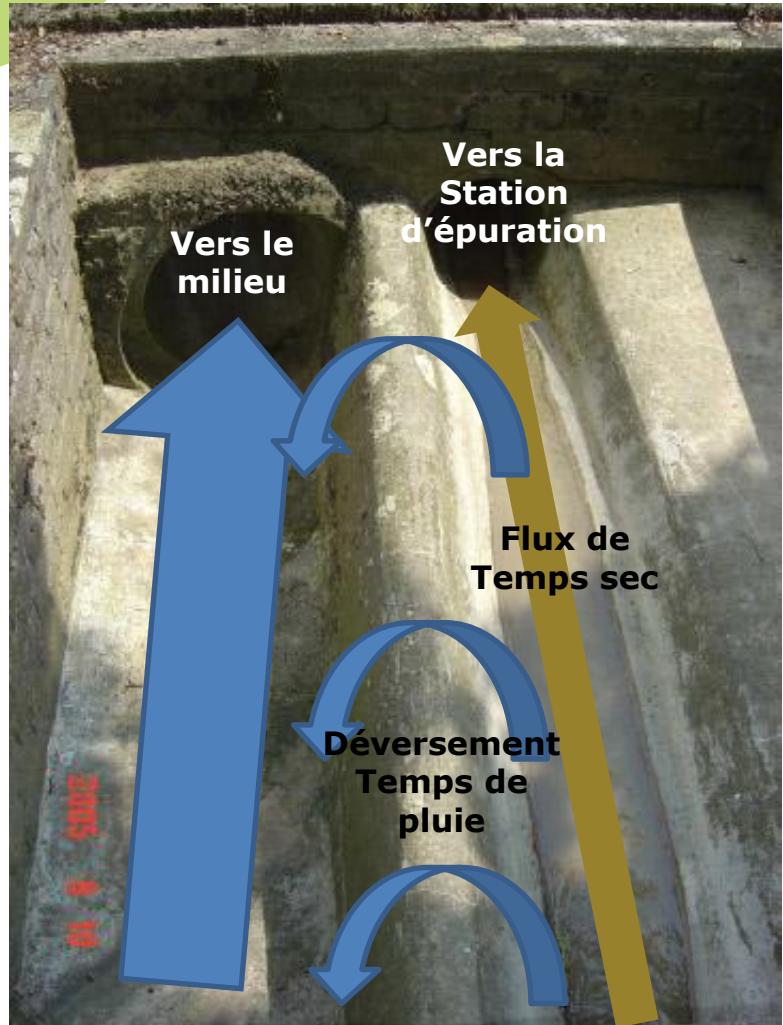
- Cours d'eau à faible débit
- 238 hab/km²
- Réseaux unitaires
- Histoire industrielle et minière
- 75 % de population en zone urbaine

Développement de la tâche urbaine et remembrements à grandes échelles



Source : IGN – Commune de Gondrecourt (59)

Les déversoirs d'orage

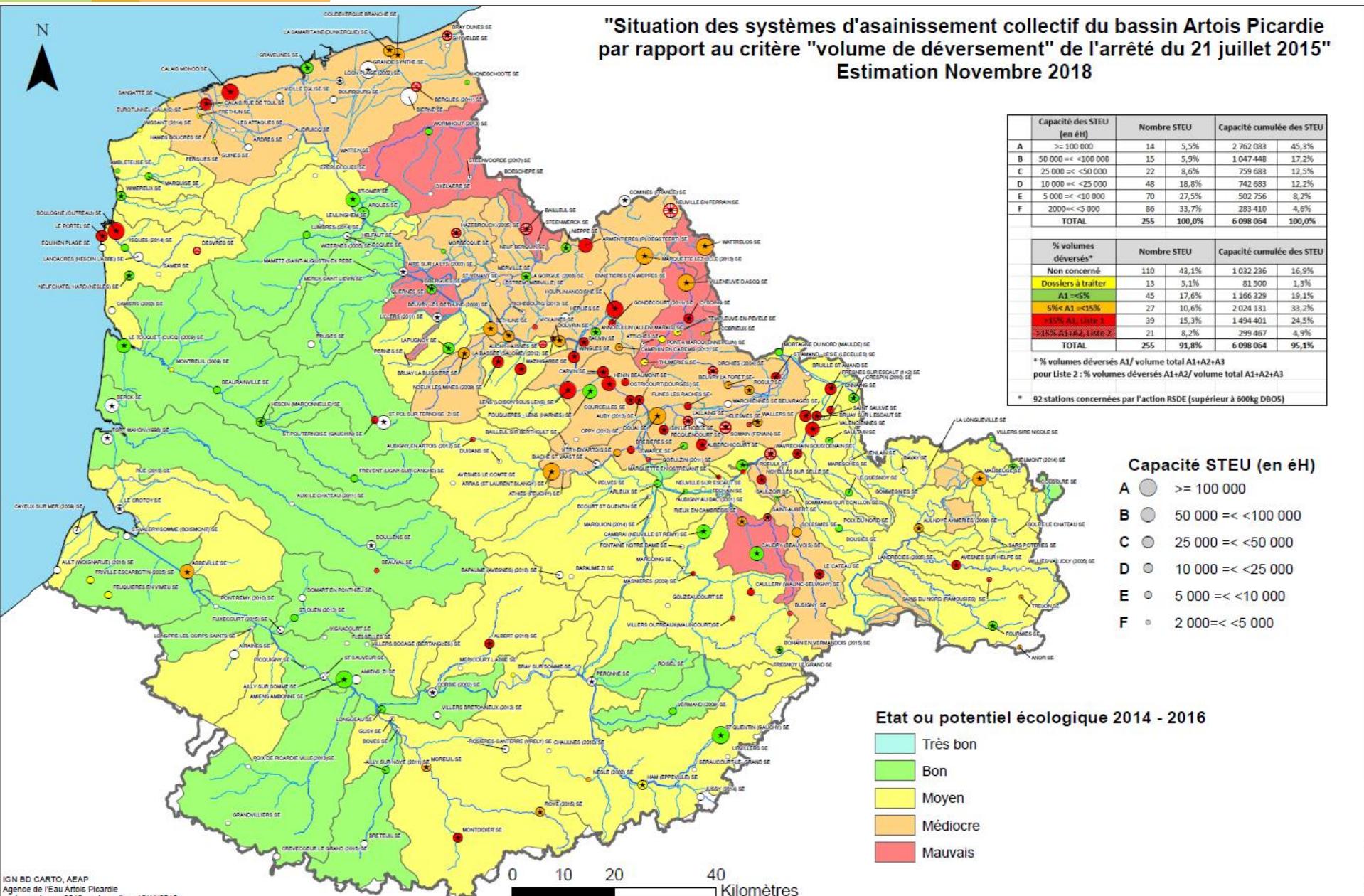


Pollution de temps de pluie

⇒ Flux de pollution rejeté annuellement sans aucun traitement



N



Capacité STEU (en éH)

- A ● >= 100 000
- B ● 50 000 <= < 100 000
- C ● 25 000 <= < 50 000
- D ● 10 000 <= < 25 000
- E ● 5 000 <= < 10 000
- F ● 2 000 <= < 5 000

Etat ou potentiel écologique 2014 - 2016

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

Le 11^{ème} Programme (2019-2024)

- Axe phare du 11^{ème} Programme d'Interventions
- Une délibération commune Urbain/Rural
- Budget en hausse : 92 millions d'euros (+ 30 %)
- En cohérence avec :



PLAN BIODIVERSITÉ



Des enjeux multiples à la convergence de plusieurs politiques publiques



Transdisciplinarité indispensable



L' Animation

- Sur le volet urbain :



Source : ADOPTA



Source : ADOPTA

- Sur le volet agricole :

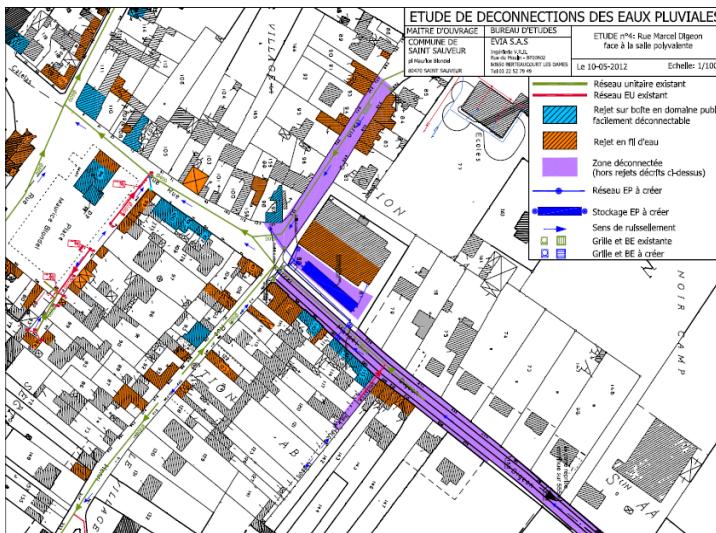


Études

Subvention

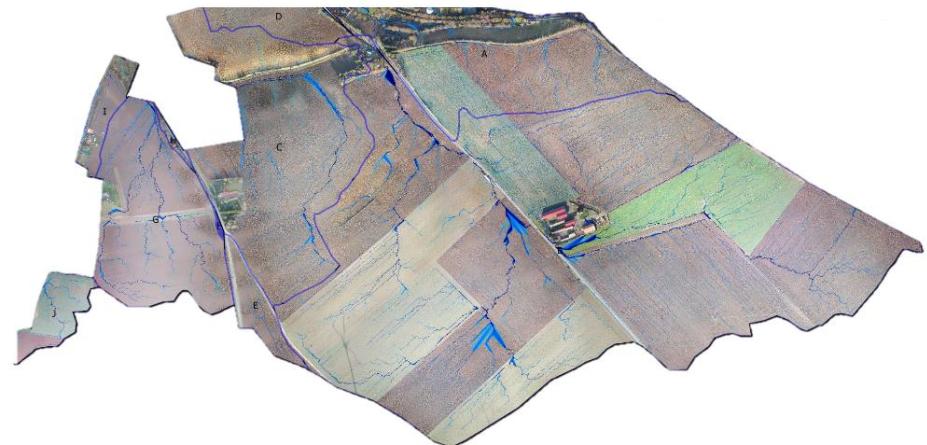
70 %

- Etudes globales de gestion des eaux pluviales et de ruissellement
- Etudes spécifiques de gestion des eaux pluviales en milieu urbanisé
- Etudes préalables à la réalisation des ouvrages
- Etudes de prise de compétence



Source : rapport du bureau d'étude E.V.I.A. - 2012

11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



Source : rapport de la Chambre d'Agriculture de la Somme - 2017

Les travaux préventifs en zone urbaine

Aides pour les
collectivités territoriales

Techniques « vertes »

Subvention

60 %

Dépense financable plafonnée à 30
€ HT/m² de de surface active
déconnectée
ou 15 € / m² si réseau pluvial strict

- Travaux en zone aménagée urbaine existante
- Déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire
- Intérêt sur le plan écologique qui doit être démontré



Source : ADOPTA



Source : ADOPTA

5 principes...



- Optimiser le potentiel écologique du site en associant un écologue,
- Analyser le projet à l'échelle des trames vertes et bleues urbaines fonctionnelles : lien entre les espaces de nature, la ville et les milieux naturels extérieurs,
- Prendre en compte le patrimoine naturel existant et respecter la réglementation liée à l'eau et à la protection des espèces faunistiques et floristiques,
- Viser des espaces de qualité écologique : essences locales diversifiées à faibles besoins en eau,
- Viser des espaces diversifiés (prairies, plantations d'arbres, zones humides...) et aux structures complexes (stratification de la végétation, classes d'âge et variété des espèces).

Les travaux préventifs en zone urbaine

Aides pour les
collectivités territoriales

Techniques « grises »

Subvention

40 %

Avance

25 %

Dépense financable
plafonnée à 30 € HT /m² de
surface active déconnectée

- Travaux en zone aménagée urbaine existante
- Déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire



Source : MEL



Source : ADOPTA

Les travaux curatifs en zone urbaine

Aides pour les
collectivités territoriales

Bassins de
stockage/
restitution et autres
travaux

Subvention

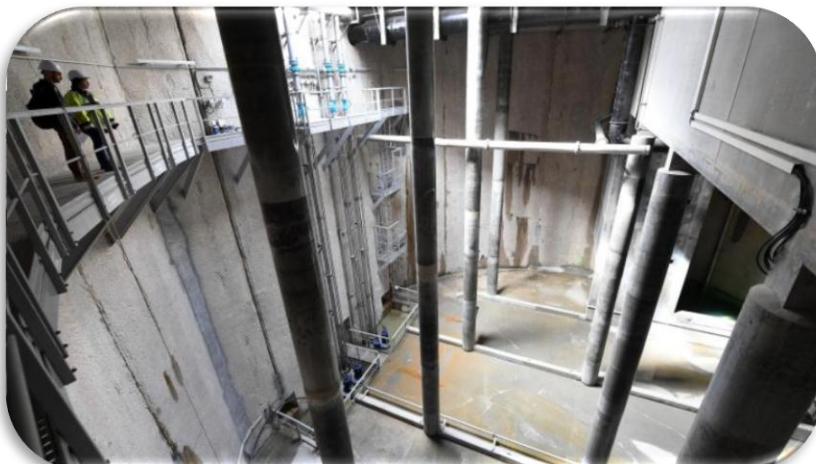
40 %

Avance

25 %

Dépense financable selon
des coûts de référence

- Travaux en zone aménagée urbaine existante
- Validation du Programme d'actions mentionné à l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les agglomérations déversant plus de 15 % en volume



Source : La Voix du Nord





Liste 1 : agglomérations d'assainissement visées par une validation préalable d'un programme d'actions avant financement des actions par l'Agence

N°STEP	STEP	Capacité STEP
1	10323	ALBERT (2010) SE
2	07616	ARMENTIERES (PLOEGSTEERT) SE
3	10373	AUBERCHICOURT SE
4	10797	AUBY (2013) SE
5	10455	AVESNES SUR HELPE SE
6	10483	BAUVIN SE
7	10368	BEUVRAGES SE
8	10555	BOULOGNE (OUTREAU) SE
9	10782	BREBIERES SE
10	02702	BRUAY SUR L'ESCAUT SE
11	11798	CALAIS MONOD SE
12	10436	CALAIS RUE DE TOUL SE
13	06919	CARVIN SE
14	03897	CAULLERY (WALINC-SELVIGNY) SE
15	10904	COURCELLES SE
16	06966	CYSOING SE
17	11841	FLINES LES RACHES SE
18	40261	FRESNES SUR ESCAUT (1+2) SE
19	40238	GONDECOURT (2011) SE
20	10542	HENIN BEAUMONT SE
21	10369	HOUPLIN ANCOISNE SE
22	02490	LE CATEAU SE
23	10352	LE PORTEL SE
24	10391	LENS (LOISON SOUS LENS) SE
25	05742	MARQUETTE EN OSTREVANT SE
26	10423	MASNIERES (2009) SE
27	02506	MAZINGARBE SE
28	02958	MONTDIDIER SE
29	40252	NEUVILLE SUR ESCAUT SE
30	40237	NOEUX LES MINES (2009) SE
31	40288	NOYELLES SUR SELLE SE
32	02501	ONNAING SE
33	07018	OSTRICOURT(DOURGES) SE
34	02977	SIN LE NOBLE SE
35	40213	ST AMAND - LES E.(LECELLES) SE
36	10496	ST POL/TERNOISE (GAUCHIN) SE
37	02906	TRITH ST LEGER (2016) SE
38	10335	VALENCIENNES SE
39	02964	WINGLES SE

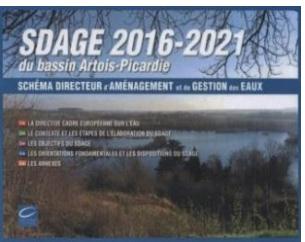
⇒ Arrêté du 21 juillet 2015 et sa note technique du 7 septembre 2015

Article 5 :

- Priorité donnée aux techniques alternatives

Article 22 III :

- Plans d'actions
- Systèmes de collecte en cours de mise en conformité ERU



Récupération d'eau pluviale

Subvention

50 %

Dépense financable plafonnée
à 1 100 € HT/m³
Capacité minimale de stockage
de 10 m³



Source : La Voix du Nord

Les travaux d'économie d'eau

- Lutte contre les fuites

Aides pour les collectivités territoriales

Études

Subvention

50 %

Travaux

Subvention

25 %

Avance

25 %

Subvention

15 %

*

Dépense financable
plafonnée à 50 € HT / m³
d'eau économisée

- Diagnostic préalable avec plan d'actions

* Subvention complémentaire pour les communes éligibles à la Solidarité territoriale



En zone agricole

HYDROLOGIE / ECHELLE/ ACTIONS

Hydrologie

Ruisseaulement
Erosion
Concentration

Inondation

Echelle

Amont

Aval

Technique

Actions agronomiques

Hydraulique douce

Aménagements de régulation

Aménagements de stockage

Actions

Couvert végétal
assolement

Haies fascines
Bandes enherbées

Digues fossés
Retenues collinaires

Bassin de rétention
Zones de rétention
Mares...

Les aides pour les activités économiques hors agricoles



Les aides pour les activités économiques hors agricoles



Les aides pour les activités économiques hors agricoles

Gestion des eaux pluviales :



Source : ADOPTA

Études

Subvention

50 %

Infiltration des eaux de temps de pluie

Subvention

35 %

Avance

40 %

Stockage/restitution des eaux de temps de pluie

Subvention

25 %

Avance

40 %

Dépense financable plafonnée à 30 € HT/m² de surface active déconnectée

Les aides pour les activités économiques hors agricoles

Economie d'eau :

Études

Subvention

50 %

Travaux

Subvention

25 %

Avance

40 %

Dépense financable
plafonnée à 5 000 € HT /m³
d'eau économisée par jour



Les aides pour les particuliers

Gestion à la parcelle des eaux pluviales

Subvention

50 %

Aide
plaafonnée à 800 €

- Pour les travaux en lien avec :
- des travaux de réhabilitation de réseau
 - des travaux de gestion intégrée sur l'espace public
 - des travaux sur réseau ancien



Les actions de communication

Actions de communication

Subvention

50 %

Dépense financée plafonnée à
40 000 €



Source : AEAP

Programme de territoire expérimental



<http://www.eau-artois-picardie.fr/les-appels-projets-de-lagence-de-leau>



EAU ET BIODIVERSITÉ EN MILIEU URBANISÉ



Dates limites de dépôt des dossiers :

**15 janvier
15 mars
31 juillet
2021**



GESTION DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PARCS LOCATIFS DES BAILLEURS



Date limite de dépôt des dossiers :
**15 mars
31 juillet
2021**



ÉCONOMIES D'EAU ET VALORISATION DES EAUX NON CONVENTIONNELLES

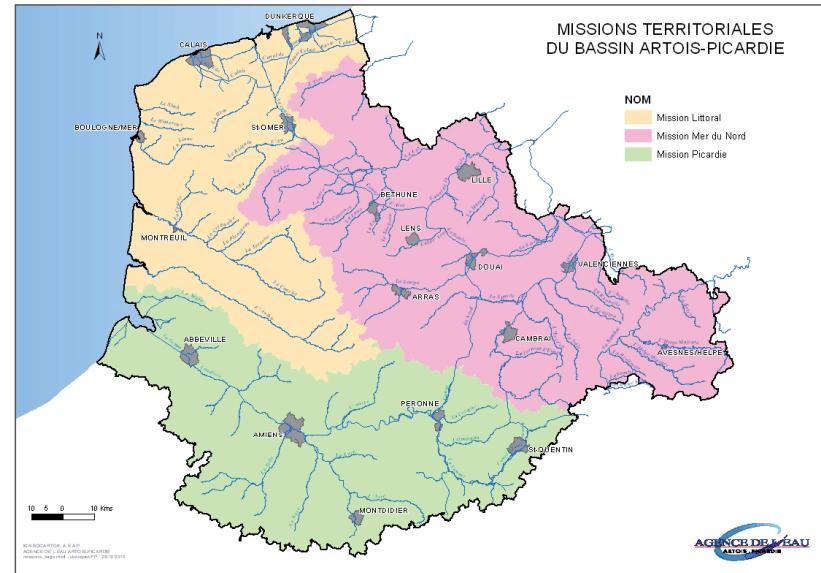


Date limite de dépôt des dossiers :
**31 juillet
2021**



Vos contacts à l'Agence de l'Eau

- Mission Mer du Nord
 - Jean-Philippe KARPINSKI
jp.karpinski@eau-artois-picardie.fr
- Mission Littoral
 - Ludovic LEMAIRE
l.lemaire@eau-artois-picardie.fr
- Mission Picardie
 - François BLIN
f.blin@eau-artois-picardie.fr



- Service Expertise, Ecosystèmes et Nouveaux Enjeux
 - Hubert VERHAEGHE
h.verhaeghe@eau-artois-picardie
 - Estelle CHEVILLARD
e.chevillard@eau-artois-picardie
 - Karine VALLEE
k.vallee@eau-artois-picardie
 - Hervé CANLER
h.canler@eau-artois-picardie

- Service Appui, Paiement, Interventions Economiques (SAPIE)
 - Patrice BIZAIS
p.bizais@eau-artois-picardie.fr
 - Philippe LESAINT
p.lesaint@eau-artois-picardie.fr



Source : "the Sponge City" The Washington University, 2014



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

